

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 05 décembre 2016 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2016-11-21

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingt et unième jour du mois de novembre de l'an deux mille seize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assiste également à cette assemblée.

Rs.2016-11-390

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2016 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

5.8 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires.

ANNULER :

L'item 5.3

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-11-391

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 NOVEMBRE 2016.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 novembre 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 novembre 2016 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2016-11-392

INVITATION AU SOUPER SPAGHETTI DES CHASSEURS ET PÊCHEURS 2016.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 48 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 au Club Chasse et Pêche A.V.B. pour l'achat de TROIS (3) billets à 16.00 \$, afin de permettre à quatre personnes d'assister au souper spaghetti des chasseurs et pêcheurs 2016, qui aura lieu le 10 décembre prochain au Carrefour des Générations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE D'ÉPILEPSIE GRANBY ET RÉGION INC.

Épilepsie Granby & Région est un organisme qui poursuit sans relâche, l'accueil des gens qui vivent avec l'épilepsie et leur famille et que la Ville est sollicitée pour une demande d'aide financière, compte tenu que depuis quelques années, il y a une augmentation des demandes d'aides dans les régions éloignées.

Le conseil en prend acte.

Rs.2016-11-393

DEMANDE DE VÉLO QUÉBEC VOYAGES – LA PETITE AVENTURE DESJARDINS 2017.

Attendu que Vélo Québec Voyage tiendra sa 22^e édition de *la petite Aventure Desjardins* du 30 juin au 2 juillet 2017;

Attendu que les organisateurs soumettent une liste de demandes à la Ville pour le bon déroulement des opérations tels que :

- d'utiliser le mobilier urbain (poteaux, lampadaires, clôtures, etc) pour y accrocher ses panneaux de signalisation de chloroplaste sur le réseau routier de la municipalité touché par les parcours empruntés par les cyclistes;
- le prêt de matériel que la Ville possède, tel que :
 - 25 barricades de bois ou de métal;
 - 10 panneaux de non-stationnement;
 - 30 cônes;
 - 25 poubelles extérieures;

- 20 bacs de recyclage;
- bacs de compostage;
- conteneur à déchet de 40 verges cube ou équivalent;
- scène ou blocs scéniques totalisant ± 12' X 16' qui puissent être installés sous un chapiteau;
- 20 tables de 6' ou 8' (pour les kiosques extérieurs);
- tables et chaises pour le service des repas à l'aréna, pour y asseoir ± 1 000 personnes;
- des abris ou tentes;

Attendu que l'organisation demande à la Ville la possibilité d'occuper gratuitement l'aréna ainsi que le Carrefour des Générations, pour y installer le service des repas et quelques services d'appoint et une partie de l'animation;

Attendu que l'organisation prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser les organisateurs de *la petite Aventures Desjardins* à utiliser le mobilier urbain (poteaux, lampadaires, clôtures, etc) pour y accrocher ses panneaux de signalisation de chloroplaste sur le réseau routier de la municipalité touché par les parcours empruntés par les cyclistes;

D'autoriser le prêt de matériel disponible pour la tenue de cet évènement;

Que la Ville accepte que l'aréna ainsi que la Carrefour des Générations soient occupés gratuitement;

D'autoriser *Vélo Québec Voyages* à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec la vente d'alcool sur le site de l'aréna les vendredi et samedi 30 juin et 1^{er} juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-11-394

LETTRÉ DE SOLLICITATION DE CENTRAIDE RICHELIEU-YAMASKA.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 000 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Centraide Richelieu-Yamaska, comme contribution à leur campagne annuelle;

De remettre le chèque à émettre à la responsable de la campagne de financement en milieu de travail pour être joint aux argents recueillis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2016-11-395

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE PG SOLUTIONS.

Attendu la réception de cinq (5) factures, portant les numéros CESA21384, CESA21946, CESA21795, CESA20859 et CESA22341, émises par PG Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications du 01 janvier au 31 décembre 2017;

Attendu que PG Solutions est le seul fournisseur pour ce logiciel;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, telles que soumises par PG Solutions, les offres de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications liées à l'usage des logiciels d'application pour l'exercice financier 2017;

D'autoriser une dépense d'un montant de 49 030 \$, plus les taxes applicables, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-xxx-00-414, pour les factures portant les numéros CESA21384, CESA21946, CESA21795, CESA20859 et CESA22341 émises à cet effet par PG Solutions;

D'autoriser la trésorière, madame Sylvie Guay, à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

L'Item 5.3 est annulé.

Rs.2016-11-396

DEMANDE DE MADAME CHANTAL SYLVESTRE ET MONSIEUR PIERRE MÉLANÇON.

Attendu qu'en date du 11 novembre 2015 madame Chantal Sylvestre et monsieur Pierre Mélançon ont signé une offre d'achat pour le lot 5 756 073, immeuble sans bâtisse, portant le numéro 546, rue Pelchat à Acton Vale;

Attendu que l'offre d'achat signée par les parties contenait des conditions, tel que, l'acheteur ne peut pas vendre et/ou céder et/ ou aliéner les droits résultants de l'offre d'achat sans le consentement préalable et écrit de la Ville;

Attendu que madame Sylvestre et monsieur Mélançon ont envoyé une lettre à la Ville pour demander l'autorisation de mettre en vente ledit terrain et également demander l'autorisation de rétrocéder ledit terrain à la fin du délai de 18 mois suivant la prise de possession si le terrain n'est pas vendu;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise madame Chantal Sylvestre et monsieur Pierre Mélançon à procéder à la vente du terrain, soit le lot 5 756 073, immeuble sans bâtisse, portant le numéro 546, rue Pelchat à Acton Vale aux mêmes conditions, c'est-à-dire que le nouvel acheteur s'engage à construire avant le 10 juin 2017;

Que si le terrain n'est pas vendu d'ici la fin des 18 mois suivant le contrat notarié de l'achat de ce dernier, la Ville autorise la rétrocession, aux frais de madame Sylvestre et monsieur Mélançon au même prix que l'offre d'achat moins 10 % à titre de dommages et intérêts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-11-397

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES.

Attendu qu'en 2007, la Ville d'Acton Vale avait mandaté la firme EXP pour l'assister dans la préparation de son premier plan d'intervention et que ce plan avait été préparé suivant le guide d'octobre 2005 du MAMROT (devenu MAMOT) et n'incluait pas l'égout pluvial ni les chaussées;

Attendu que le MAMOT a publié au mois de novembre 2013, un nouveau guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées et que les prochaines versions des plans d'intervention devront être élaborées à partir de ce nouveau guide;

Attendu que suite au mandat qui lui a été accordé par la Ville, résolution 2015-05-170, la firme EXP, dépose le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que déposé par la firme EXP le plan d'intervention (année 2015) pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées;

De transmettre une copie du plan d'intervention au Ministère des Affaires municipales et Occupations du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-11-398

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE.

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour le renouvellement de l'adhésion de la ville à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 4 637,61 \$ (incluant les taxes) ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494 du budget 2017, à l'Union des municipalités du Québec, représentant la cotisation annuelle basée sur le décret de population du ministère des Affaires municipales qui sera en vigueur le 01 janvier 2017, **excluant** la tarification au Carrefour du capital humain – Référence facture 2017-133890.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-11-399

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT POUR L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 2 327 789.

Attendu la résolution 2016-11-382 qui autorisait la signature d'une promesse de vente d'un terrain vacant, soit une partie du lot 2 327 789 appartenant à la Commission scolaire de St-Hyacinthe;

Attendu que le prix convenu pour l'achat dudit terrain est de 60 000 \$;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 60 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 58-213-10-000, pour l'achat d'une partie du lot 2 327 789 appartenant à la Commission scolaire de St-Hyacinthe;

De financer cette dépense à même les surplus libres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les élus municipaux suivants déposent respectivement leur déclaration des intérêts pécuniaires : Monsieur Éric Charbonneau, maire, Madame Suzanne Ledoux, conseillère, Messieurs Yves Arcouette, Raymond Bisailon, Yvon Robert, Bruno Lavallée et Patrice Dumont, conseillers.

Le conseil prend acte.

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service des incendies.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2016-11-400

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Attendu que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal doit être établi par résolution avant le début de chaque année;

Attendu que l'article 320 de cette même loi prévoit que le greffier doit donner avis public du contenu du calendrier;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017

Le lundi 16 janvier 2017, à 20 h.	Le lundi 03 juillet 2017, à 20 h.
Le lundi 06 février 2017, à 20 h.	Le lundi 07 août 2017, à 20 h.
Le lundi 20 février 2017, à 20 h.	Le lundi 21 août 2017, à 20 h.
Le lundi 06 mars 2017, à 20 h.	Le mardi 05 septembre 2017, à 20 h.
Le lundi 20 mars 2017, à 20 h.	Le lundi 18 septembre 2017, à 20 h.
Le lundi 03 avril 2017, à 20 h.	Le lundi 02 octobre 2017, à 20 h.
Le mardi 18 avril 2017, à 20 h.	Le lundi 13 novembre 2017, à 20 h.
Le lundi 01 mai 2017, à 20 h.	Le lundi 20 novembre 2017, à 20 h.
Le lundi 15 mai 2017, à 20 h.	Le lundi 04 décembre 2016, à 20 h.
Le lundi 05 juin 2017, à 20 h.	Le lundi 18 décembre 2016, à 20 h.
Le lundi 19 juin 2017, à 20 h.	

D'autoriser, tel que prévu à la loi, la publication d'un avis public du contenu du calendrier dans le Journal La Pensée d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-11-401

RÉSOLUTION RELATIVE AU RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE À INTERVENIR AVEC RADIO-ACTON INC.

Attendu que la Ville veut renouveler le contrat qu'elle détient avec Radio-Acton Inc. pour fins de diffusion de publicité et communiqués pour 2017;

Attendu que Radio-Acton offre le renouvellement de l'entente de l'année précédente;

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De renouveler le contrat de service intervenu avec Radio-Acton Inc. et d'autoriser une dépense d'un montant de 7 575 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-342, à Radio-Acton Inc. en considération des services rendus pour la diffusion de publicité et communiqués pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-11-402

RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2016-10-356.

Attendu que la présente résolution modifie la résolution portant le numéro 2016-10-356;

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale prévoit la formation de **3 pompiers** pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-11-403

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ASP LOGICIEL ET PROGICIELS D'ACCEO SOLUTIONS INC.

Attendu la réception d'un (1) contrat, portant le numéro ASP1000-07, émis par Acceo Solutions inc. pour le renouvellement du contrat ASP logiciels et progiciels du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2021;

Attendu qu'Acceo Solutions inc. est le seul fournisseur pour ce logiciel;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, telle que soumise par Acceo Solutions inc., l'offre de renouvellement du contrat ASP pour les exercices financiers 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021;

D'autoriser une dépense annuelle d'un montant de 16 790.60 \$ plus les taxes applicables, pour 2017 et majoré à 2.7% pour les années suivantes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-120-00-414, le contrat portant le numéro ASP1000-07 émis à cet effet par Acceo Solutions inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.

Rs.2016-11-404

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003, ARTICLE 2.3.2.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par la compagnie 9132-96419 Québec Inc. afin que soit autorisé un projet d'agrandissement du bâtiment principal situé au 1565, rue St-Amour à Acton Vale;

Attendu que la partie de l'agrandissement projeté annexé au bâtiment principal comporterait 4 étages alors que le règlement de zonage municipal numéro 069-2003, article 2.3.2 stipule qu'un maximum de 3 étages est autorisé pour la zone 115 où est situé l'immeuble visé par la demande, soit une dérogation d'un étage de plus que le nombre d'étages autorisé;

Attendu que la partie agrandie du bâtiment aurait une hauteur pratiquement égale à celle du bâtiment existant puisqu'elle serait surmontée d'un toit plat alors que la partie existante est surmontée d'un toit à deux versants;

Attendu que les cours arrière des immeubles voisins sont déjà exposées aux regards des usagers du centre d'hébergement et que le fait d'agrandir ce bâtiment en ajoutant un étage n'aurait pas pour effet de créer un nouveau préjudice.

Attendu que le projet devra être conforme aux autres lois et règlements applicables;

Attendu la recommandation 025-2016 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 26 octobre 2016, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'accepter la recommandation 025-2016 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée, soit d'autoriser un projet d'agrandissement du bâtiment principal situé au 1565, rue St-Amour à Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 10.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• L'item 5.5, y-at-il un secteur en particulier ou si c'est pour l'ensemble du territoire.• Demande si le calendrier des séances du conseil de 2017 sera publié.
----------------	---

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 15.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quinze minutes (20;15).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date